



SEYSSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

COURRIER DE REJET TACITE DE DÉCLARATION PRÉALABLE CONSTRUCTION

N° 2026U-192

Dossier : DP 031547 26 00051 Déposé le : 27/03/2026 <u>Nature des travaux</u> : CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN <u>Adresse des travaux</u> : 815 ROUTE DE SAINT LYS 31600 SEYSSSES <u>Références cadastrales</u> : 000AS0076	Demandeur : MONSIEUR ROLAND ERIC DANIEL 815 ROUTE DE SAINT-LYS 31600 SEYSSSES
--	--

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de DÉCLARATION PRÉALABLE CONSTRUCTION en date du 27/03/2026.

Après examen de votre demande, il a été constaté que votre dossier ne contient pas les pièces exigées par le code.

Dans un courrier daté du 13/04/2026 et qui vous a été notifié le 15/04/2026, l'administration vous a informé que votre dossier n'était pas complet.

Ces pièces complémentaires n'ayant pas été adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces, votre demande a fait l'objet d'un rejet tacite conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, les travaux ne peuvent pas être réalisés. Je vous invite à reformuler votre demande, en l'accompagnant des pièces nécessaires à l'élaboration d'une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Seysses le 30 juillet 2026

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 06/08/2026

Affiché le 06/08/2026 jusqu'au 06/10/2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,

